



Note aux parents d'élèves

Le Rheu, le 5 octobre 2017

Objet : Organisation de l'année scolaire 2017-2018 en deux semestres.

Le Principal

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration du 4 juillet dernier a autorisé l'établissement à mettre place, à titre expérimental, une nouvelle organisation du suivi de la scolarité des élèves avec un découpage pédagogique de l'année scolaire en deux semestres au lieu de trois trimestres (délibération n°59 – CA du 4 juillet 2017).

J'ai évoqué cette nouvelle organisation aux réunions de rentrée avec les parents de chaque niveau et lors de la réunion de rentrée FCPE des parents d'élèves. Je souhaite maintenant, à travers cette note, vous indiquer plus précisément les raisons qui ont conduit l'établissement à s'engager dans cette expérimentation et vous donner le calendrier pédagogique de l'année scolaire mis en place dans ce nouveau cadre (voir au verso de la note).

Le passage à une organisation de l'année scolaire autour de deux semestres s'inscrit d'abord dans la logique de la réforme du collège mise en place à la rentrée de septembre 2016 pour les quatre niveaux du collège. Il s'agit de mieux prendre en compte les temporalités des apprentissages introduits par la logique des cycles mise en œuvre dans les nouveaux programmes : *il faut laisser du temps aux élèves qui n'apprennent pas tous à la même vitesse*. Ce temps plus long du semestre doit aussi permettre de mieux prendre en compte la difficulté scolaire et offrir aux élèves la possibilité de se rattraper et d'apprendre de leurs erreurs. Enfin, l'établissement est engagé dans une réflexion collective sur les pratiques et sur l'évaluation, la semestrialisation participe pleinement de cette réflexion.

Le suivi de la scolarité des élèves au collège ne se limite pas aux élèves les plus fragiles. Il concerne tous les élèves qui, sans rencontrer de difficultés particulières, doivent être soit encouragés dans leurs efforts, soit « poussés » à en faire davantage. Ce suivi des élèves s'organise en deux temps:

- un temps « collectif » avec des réunions d'information, des rencontres parents-professeurs, des conseils de classe selon un calendrier annuel fixé en début d'année scolaire.
- un temps « individuel » avec des entretiens tout au long de l'année à l'initiative des professeurs principaux et des enseignants de la classe ou à la demande des parents.

Un bilan de l'expérimentation de ce découpage de l'année en deux semestres et des modalités de suivi des élèves sera effectué en fin d'année scolaire.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal

M. DANDIN

Téléphone
02 99 60 76 61

Télécopie
02 99 60 89 49

Mél.
Ce.0351847t
@ac-rennes.fr

rue Georges
Brassens
35650 LE RHEU
cedex

Site internet
de l'académie de
rennes
www.ac-rennes.fr